

## Newsletter ETS n°17

Madame, Monsieur,

Le Registre européen va procéder dans les prochains jours à l'allocation gratuite des quotas sur les comptes pour les années 2013 & 2014.

Pour ce faire, la Commission européenne va se baser sur les données des NIMs approuvées par le Gouvernement wallon et disponibles sur le site internet de l'AwAC ([www.awac.be](http://www.awac.be)).

Concernant les entreprises qui ont été soumises à des modifications de capacité, à des cessations partielles ou totales, leur situation devrait varier en fonction des catégories suivantes :

- Les cessations et les cessations partielles prévues dans l'AGW du 17 octobre 2013 et l'AGW du 28 novembre 2013 seront déjà prises en compte dans le processus d'allocation de la Commission européenne ;
- Les autres cessations partielles et les réductions significatives prévues dans l'AGW du 23 janvier 2014 ne seront pas prises en compte du fait que la Commission européenne n'a pas encore remis son analyse sur ces dossiers. De ce fait, le processus d'allocation gratuite pour l'année 2014 est postposé jusqu'à la décision de la Commission européenne ;
- Les extensions de capacité ou les nouveaux entrants n'ont pas encore été analysés par la Commission européenne. Par conséquent, les opérateurs recevront leurs allocations gratuites initiales pour 2013 et 2014 sans ces modifications. Elles seront corrigées par la suite dès l'approbation de la Commission européenne ;

Même si l'AwAC a transmis certaines instructions afin d'éviter qu'une allocation indue vous soit allouée sur vos comptes, il est toujours possible qu'une erreur subvienne.

Si vous observez une allocation anormale sur votre compte d'exploitant, nous vous demandons de nous en informer via le mail [ets.awac@spw.wallonie.be](mailto:ets.awac@spw.wallonie.be) avec en titre la phrase **allocation 2013 et 2014**.

Nous vous remercions pour votre collaboration toujours très active et votre patience et nous restons bien entendu à votre disposition.